Termes de référence

Sélection d’un référent technique pour la mise en conformité de ALIMA avec l’acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL)

Présentation d’ALIMA

The Alliance for International Medical Action (ALIMA) est une ONG humanitaire médicale internationale qui fournit des soins de qualité aux personnes les plus vulnérables dans des situations d’urgence ou de crises récurrentes sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l’innovation et l’alliance d’organisations et d’individus. Nous agissons avec humanisme, impartialité et dans le respect de l’éthique médicale universelle. Pour accéder aux patients, nous nous engageons à intervenir de façon neutre et indépendante.

Le patient est au cœur de notre vision stratégique. Nos actions sont basées sur la proximité, l’innovation et l’alliance d’organisations et d’individus. ALIMA repose sur une gouvernance inclusive et travaille en partenariat avec des organisations médicales locales et nationales, des écoles et des instituts de recherche internationaux pour développer, en plus de projets de prise en charge des patients, des projets d’innovation et de recherche opérationnelle.

ALIMA est une organisation à taille humaine, agile et centrée sur l’humain. C’est un employeur socialement responsable, offrant à ses collaborateurs un environnement de travail stimulant et respectueux de l’équilibre vie privée - vie professionnelle.

Plus de deux mille (2 000) personnes œuvrent actuellement pour ALIMA. Les équipes terrain, au plus proche des patients, reçoivent leur support des équipes de coordination généralement basées en capitale des pays d’intervention. Celles-ci reçoivent le support des 4 équipes desk et de l’équipe du service urgences et ouvertures basées au siège opérationnel de Dakar, Sénégal. Les équipes de Paris et New-York travaillent activement à la collecte de fonds ainsi qu’à la représentation d’ALIMA. Le reste de la Galaxie ALIMA comprend des individus et des équipes partenaires qui travaillent pour le compte d’autres organisations telles que les ONG médicales BEFEN, ALERTE Santé, SOS Médecins / KEOOGO, AMCP, les organismes de recherche PACCI, INSERM, les Universités de Bordeaux ou de Copenhague et bien d’autres.

NOS PAYS D’INTERVENTIONS : Mali, Burkina Faso, République Centrafricaine, Nigeria, Niger, Tchad, République Démocratique du Congo, Cameroun, Guinée, Soudan, Mauritanie,Haïti, Ethiopie

NOS THÉMATIQUES PROJET : Malnutrition, Santé Maternelle et infantile, Santé Primaire, Paludisme, Épidémies (Ebola, Choléra, Rougeole, Dengue), Hospitalisation, Urgences, Violences Basées sur le Genre, santé mentale, ...

NOTRE CHARTE :

1. Le patient d’abord

2. Révolutionner la médecine humanitaire

3. Responsabilité et liberté

4. Améliorer la qualité de nos actions

5. Faire confiance

6. L’intelligence collective

7. La responsabilité environnementale

Contexte de la demande

**En 2014, l’OHADA (Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) a adopté un système comptable unifié applicable aux entités commerciales (SYSCOHADA). Ce système ne s’appliquait pas aux organisations à but non lucratifs. ALIMA n'était donc pas impacté.**

**En 2023, un Acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) a été adopté à Niamey le 22/12/2022 et sera applicable à partir du 1er janvier 2024 dans l’ensemble des pays de l’OHADA : Côte d’Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo (Brazzaville), République Démocratique du Congo (Kinshasa), Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad, Guinée Conakry et Comores.**

**Cet acte sera applicable pour l’ensemble des associations, des fondations, des fonds de dotations et des entités mettant en œuvre des projets de développement**

**Sur la base de ces éléments, cet acte sera donc applicable à 9[[1]](#footnote-0) pays d’intervention d’ALIMA : le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Cameroun, la République Centrafricaine, la Guinée Conakry, le Tchad, la République Démocratique du Congo.**

**En pratique, il s’agit de pouvoir produire les états financiers et rapports de gestion selon les normes SYCEBNL et de certifier les comptes annuellement par un Commissaire aux Comptes dans chacun de ces pays.**

**Ce plan comptable sera donc le même que le plan comptable pour les entités commerciales (SYSCOHADA) avec un certain nombre de compléments relatifs aux entités à but non lucratif.**

**Les premiers états financiers devront être produits avant le 1er Mai 2025.**

**Objectifs de la mission**

ALIMA souhaite donc se mettre en conformité avec l’Acte Uniforme de l’OHADA requérant l’application du SYCEBNL pour les organisations à but non lucratives.

Le présent appel a pour objet la désignation d’un référent technique pour une durée de 2 ans afin d’effectuer la mise en conformité de la comptabilité de l’ensemble des pays de la zone OHADA dans lesquels intervient ALIMA et accompagner le personnel.

Pour se faire, ALIMA souhaite se faire accompagner dans ce processus par une expertise technique solide en quatre phases :

**Phase 1**

A noter qu’en termes de méthodologie, ALIMA aura un point focal en interne dans chaque pays.

* Établissement ou validation de la matrice de correspondance entre les plans comptables de ALIMA et celui du SYCEBNL
* Etablissement des bilans d’ouvertures 2024 en comptabilité d’engagement, par association, par projet de développement et en cumulés pour les 9 pays selon la méthodologie suivante :
* etablissement de la méthodologie et des outils de reconstitution du bilan d’ouverture 2024 sur base d’ un pays pilote
* revue et validation par ALIMA de ce premier bilan établi pour un pays afin d’assurer la compréhension des enjeux et défis en interne
* etablissement du canevas par pays
* accompagnement des points focaux interne ALIMA sur la production des bilans d’ouverture
* Etablissement des premiers tableau emplois-ressources TER (à l’ouverture)

**Phase 2 (Janvier 2025 – Avril 2025)**

* Préparation et établissement des états financiers SYCEBNL 2024, des associations et des projets de développement des 9 pays, en comptabilité d’engagement
* Accompagnement dans la certification des comptes 2024 par les Commissaires aux Comptes dans les différents pays

**Phase 3 (Avril 2025 – Novembre 2025)**

* Accompagnement dans le passage en comptabilité d’engagement dans les 13[[2]](#footnote-1) pays d’ALIMA
* Préparation et conseil pour la production des états financiers SYCEBNL 2025 pour les 9 pays

**Phase 4 (Novembre 2025 - Avril 2026)**

* Préparation et établissement des états financiers SYCEBNL 2025, des associations et des projets de développement des 9 pays, en comptabilité d’engagement
* Accompagnement dans la certification des comptes 2025 par les Commissaires aux Comptes dans les différents pays

**Modalités**

Nous avons le plaisir d’inviter les consultants, cabinets d’audit, d’expertise comptable et de conseils ayant les compétences et l’expérience requise pour réaliser cette mission de proposer leurs offres techniques et financières au plus tard le 30 Novembre 2024 (Voir dossier en annexe)

Les cabinets éligibles intéressés à fournir des services d’expertise comptable, d’audit et de conseils sont priés de soumettre une lettre d’intérêt accompagnée des documents suivants :

1. Lettre de mission
2. Diplôme, Licence d'audit valide et/ou inscription à l'ordre des experts-comptables et commissaires aux comptes
3. Profil du cabinet (structure, taille, effectifs et capacité du cabinet)
4. Principaux clients du cabinet ainsi que la liste des clients (de préférence des ONG) et fournir des références si disponibles, en particulier pour des missions d’accompagnement similaires
5. Liste des dirigeants clés (par exemple, directeur, directeur financier, associé), ainsi que les CV du personnel d'audit professionnel que vous avez l'intention d’affecter sur cette mission, mettant en valeur leurs qualifications et leur expérience pertinentes
6. Description du service, de l'approche, du planning et de la méthodologie envisagée
7. Offre financière avec détails des frais et de la structure des coûts pour chaque Phase décrites ci-dessus ainsi que les conditions de paiement souhaités

**Critères de sélection et d'évaluation des offres**

L’attribution du marché sera faite par une commission d’évaluation, sur la suite de la candidature présentant le meilleur compromis qualité / prix / délai en fonction des besoins définis dans l’appel d'offres. Le choix se basera sur une bonne compréhension de besoin, l'équipe proposée, les conditions financières, les références.

Dans un souci de transparence et d’égalité de traitement, la commission d’évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d’apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu’ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d’éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance de l’offre proposée ou faussant la compétition.

Les critères d'Évaluation suivants seront pris en considération lors de l'étude de l’offre :

1. Nombre d’années d’expérience générale du cabinet
2. Nombre d’années d’expérience du cabinet dans le domaine de la solidarité internationale
3. Expertise sur la nouvelle réforme comptable SYCEBNL
4. Connaissance des logiciels comptables SAGA et ODOO
5. Méthodologie proposée, approche et plan d’exécution : compréhension du projet, pertinence de la méthodologie, alignement entre la méthodologie, les activités à réaliser et le calendrier proposé
6. Proposition d’un chronogramme d’activités
7. Présentation de l’équipe avec ses rôles et responsabilités

1. sous réserve d’ouverture de nouvelles missions dans les pays de l’OHADA [↑](#footnote-ref-0)
2. sous réserve d'ouverture de nouvelles missions par ALIMA [↑](#footnote-ref-1)